

Publié le 9 octobre 2020

Avec le Prêt à Impact, la Caisse d'Epargne valorise l'engagement social et environnemental

La Caisse d'Epargne lance le Prêt à Impact, une nouvelle offre pour valoriser l'engagement social ou environnemental de ses clients du secteur de l'immobilier et du logement social. Pour chaque Prêt à Impact souscrit, le taux d'intérêt sera indexé sur un objectif de performance extra-financier social ou environnemental de ses clients et la bonification perçue pourra être reversée à une association. Le premier Prêt à Impact a été signé le 1er octobre par la Caisse d'Epargne Ile-de-France auprès de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, au profit de la Fondation Abbé Pierre.



La Caisse d'Epargne propose ainsi à ses clients d'**adosser la performance extra-financière sur des critères sociaux pour le « Prêt à Impact Social » autour de cinq thématiques** : l'inclusion, le handicap, le vieillissement, la mixité urbaine et la santé des occupants. Des critères environnementaux pour le « Prêt à Impact Environnemental » sont regroupés également autour de trois thématiques : la performance énergétique et le rejet de gaz à effet de serre, la conduite bio-responsable des opérations et la mobilité décarbonée.

La RIVP se lance

Le premier Prêt à Impact a été réalisé par la Caisse d'Epargne Ile-de-France auprès d'une Sem de logement, la Régie Immobilière de la Ville de Paris, deuxième bailleur social parisien avec 60 700 logements situés principalement à Paris et en banlieue. D'un montant de 25 M€, il permettra de financer les besoins de la Régie Immobilière de la Ville de Paris. **Grâce à ce dispositif de financement novateur, elle pourra bénéficier d'une bonification de 15 points de base du taux d'intérêt (0,15 %)**, dès lors qu'au moins 20 % des logements attribués annuellement sur le parc conventionné seront alloués à un public prioritaire, tel que défini par la loi DALO (Droit au logement opposable). **La Caisse d'Epargne Ile-de-France et la Régie Immobilière de la Ville de Paris ont convenu conjointement de reverser annuellement 50 % du montant de la bonification à la Fondation Abbé Pierre.**

« Au service des personnes les plus vulnérables »

« Portée par ses valeurs d'utilité et de solidarité, la Caisse d'Epargne poursuit son engagement en faveur d'une société plus responsable. A travers ce nouveau Prêt à Impact Caisse d'Epargne, notre ambition est de favoriser l'inclusion sociale et la transition environnementale au sein de tous les territoires », assure **Fabrice Gourgeonnet, directeur du Développement Caisse d'Epargne**. De son côté, **Serge Contat, directeur général de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP)**, estime que « ce type de prêt, innovant, est **au cœur de l'ADN de la RIVP**, car il fait la synthèse de son esprit d'entreprise et de sa vocation sociétale. Dans le contexte de relance après la crise COVID, il permet de financer dans les meilleures conditions notre programme d'investissement, de développement et d'amélioration de notre parc, tout en étant, année après année un catalyseur de notre engagement social ». **Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre, se réjouit que « ce nouvel outil bancaire puisse servir les besoins des personnes les plus vulnérables de notre société**. Ce nouveau partenariat renforce encore les liens déjà forts entre la Fondation Abbé Pierre et la Caisse d'Epargne Ile-de-France dans un esprit visant à porter les valeurs d'une société plus juste et plus solidaire. »

[À télécharger](#)